# Programme AVOT OUBANIM

## Parachat Chemini 5785

**Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants**

**1 HEURE**
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

**1 QUIZZ**
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

**1 SOIREE**
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

**1 TIRAGE AU SORT**
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 1, verset 5

PARACHA

La paracha de cette semaine nous parle entre autres des signes nécessaires pour pouvoir consommer la viande d'un animal. Le verset nous dit que nous pouvons manger les mammifères qui ont les sabots entièrement fendus et qui ruminent.

? Que veut dire ruminer ?

Certains animaux mangent en **deux étapes** :

1) **Avaler après avoir mâché** ; ils amènent ainsi dans leur panse toute l'herbe qu'ils ont mangé.

2) **Une fois que leur panse est pleine**, ils font **remonter les aliments** de la panse vers la bouche, **pour les mâcher** une deuxième fois.

La Torah donne ensuite une liste d'animaux qui ont l'un ou l'autre des signes.

Les versets quatre à six nous disent que les mammifères suivants ne peuvent pas être consommés, car même s'ils ruminent, ils n'ont pas les sabots fendus :

- le chameau ;
- le "chafane", en hébreu (le daman, un petit mammifère qui ressemble à une marmotte) ;
- le lièvre.

*La Guemara 'Houline (page 59, dix lignes avant la fin) nous dit au nom de Rabbi Yichmaël que seul Hachem peut savoir qu'il n'y a aucun autre animal, à part ceux qui ont été nommés, qui rumine sans avoir les sabots fendus. C'est pourquoi la Torah ne s'est pas contentée de dire que si un mammifère est ruminant et n'a pas le sabot fendu, on ne peut pas le consommer. Elle nous a donné la liste des animaux qui sont concernés par cet état-là.*

*La Torah a été donnée il y a de très nombreuses années. Et depuis, malgré toutes les découvertes scientifiques,* ***on n'a jamais trouvé un seul autre animal qui rumine sans***

*Suite page suivante*

PARACHA SUITE

***avoir le sabot fendu.*** *Par conséquent, si on cherche des preuves de l'origine divine de la Torah, il n'y a pas besoin d'aller chercher très loin.*

*De nombreux éléments en elle prouvent que seul le Créateur du monde, qui connait l'ensemble de Sa création, peut affirmer certaines choses. Moché Rabbénou ne pouvait pas, il y a trois mille cinq cents ans, affirmer que seuls ces trois animaux avaient ces caractéristiques.*

**Rachi nous dit que la Torah est venue nous apprendre qu'il n'y a pas à craindre l'existence d'une autre sorte d'animal, à part les trois qu'elle a citée, qui rumine sans avoir les sabots fendus : n'importe quel ruminant, s'il ne fait pas partie de ces trois sortes, a les sabots fendus et est donc Cachère.**

*Choul'han 'Aroukh, chapitre 499*

HALAKHA

Puisque ce soir nous sommes déjà le treizième jour du 'Omer, rappelons quelques Halakhot essentielles sur ce sujet. Le Choul'hane Aroukh nous dit que la Brakha sur le compte du 'Omer, et le compte lui-même, doivent être faits en étant debout.

Le Zohar Hakadoch explique que le compte du 'Omer est si important qu'il est **comparable à la '*Amida***. C'est pourquoi il se fait debout. Cependant, comme pour la '*Amida*, nous pouvons distinguer **trois situations** :

1) Une personne jeune et bien portante fait le compte debout.

2) Une personne âgée et malade peut le faire assise.

3) Si une personne peut faire le compte debout mais qu'elle a alors besoin de s'appuyer (sur une canne par exemple), il vaut mieux qu'elle le fasse debout en s'appuyant, plutôt qu'assise.

Lorsqu'on compte le '*Omer*, il faut compter les **jours et les semaines.**

Si on n'a compté que les jours en oubliant de compter les semaines :

- certains disent qu'on est quitte car l'essentiel est de compter les jours ;

- d'autres disent qu'on n'est pas quitte car il faut compter les jours et les semaines.

Dans le doute, on recommencera à compter sans *Brakha*. Et si on a oublié de recommencer, on pourra quand même continuer, les jours suivants, à compter avec la bénédiction.

Mais si, au contraire, on a compté les semaines sans les jours, d'après tous les décisionnaires :

- on n'est pas quitte ;

- on recommence avec *Brakha* ;

- et si on a oublié de recommencer, on comptera sans *Brakha* les jours suivants (car on n'aura plus le droit de dire la *Brakha* pour cette année-là).

Lorsqu'il fait nuit, si une personne nous demande quel jour du 'Omer nous sommes, il faudra lui répondre : "Hier, nous étions le X$^{ème}$ jour". Car si nous lui disons "Aujourd'hui, nous sommes le X$^{ème}$ jour du '*Omer*», nous avons déjà accompli la *Mitsva*. Et nous ne pouvons donc plus la faire, ce jour-là, avec *Brakha*.

Par contre, si une personne nous demande en plein après-midi quel jour du 'Omer nous serons ce soir, nous pouvons sans problème lui dire : "Ce soir, nous serons le X$^{ème}$ jour du '*Omer*». Car au moment où nous lui répondons, le moment de la *Mitsva* de compter le '*Omer* ce soir-là n'est pas encore arrivé.

Il est souhaitable de connaître le nombre de jours du 'Omer que l'on va compter avant de dire la Brakha sur ce compte. Et si on fait cette Brakha sans savoir quel jour on est, mais en espérant entendre cela de notre voisin lorsque ce dernier comptera le 'Omer, on est quitte a posteriori, mais ce n'est pas un bon comportement.

Si on n'a pas compté le '*Omer* une nuit :

- on peut le compter lorsqu'il fera jour, mais sans *Brakha* ;

- et on continuera ensuite, les prochains jours, à le compter avec *Brakha*.

Par contre, si un jour entier est passé sans qu'on compte le '*Omer* (ni la nuit avec *Brakha*, ni le jour sans *Brakha*) :

- on ne pourra plus dire la *Brakha* du '*Omer* cette année-là ;

- on continuera à compter le '*Omer*, mais sans *Brakha*.

## MICHNA

La *Michna* nous dit qu'il y a **quatre moments dans l'année** où peuvent tomber sur le monde des catastrophes, des épidémies, des morts humaines, des fléaux. Bref… pas des bonnes nouvelles.

Mais d'abord, un petit rappel :

Dans les *Michnayot* précédentes, on a déjà parlé des **raisons qui provoquent ces malheurs** : la guerre, la famine, etc.

Ici, on va s'intéresser aux **périodes**, aux moments de l'année où ces fléaux peuvent se déclencher.

Alors, quels sont ces quatre moments ?

- La **quatrième année**,
- la **septième année**,
- la **sortie de la septième année** (donc la huitième),
- et la **fin de chaque année**, après *Souccot*.

Qu'est-ce que tout ça veut dire ? Allez, on va tout expliquer !

Tu sais sûrement que dans la Torah, on vit par **cycles de 7 ans**, ce qu'on appelle le **cycle de la *Chémita***.

Pendant six ans, on **travaille la terre** : on laboure, on sème, on récolte, on moissonne, tout va bien.

Mais la **septième année**, la Torah nous dit : stop. Tu poses la bêche, tu laisses le champ tranquille. On appelle cela l'année de *Chémita*.

Et dans ces six années de travail, on doit faire **plusieurs prélèvements** :

- la ***Térouma***, qu'on donne au Cohen ;
- le premier Ma'asser (***Ma'asser Richon***), un dixième pour le Lévi ;
- et un deuxième *Ma'asser* (***Ma'asser Chéni***), qui change selon les années.

Alors attention, suis bien :

- les années 1 et 2 : le deuxième *Ma'asser*, on le garde pour soi, mais on doit aller le **manger à Yérouchalaïm** ;
- l'année 3 : le deuxième *Ma'asser* devient le ***Ma'asser 'Ani***on le donne aux pauvres ;
- puis on **recommence** : années 4 et 5, à Yérouchalaïm ;
- et l'année 6 : de nouveau, on le donne aux pauvres.

Et voilà maintenant ce que la *Michna* nous enseigne : si les gens n'ont **pas donné le *Ma'asser 'Ani*** comme il fallait la troisième année, alors la quatrième année… BOUM. Des catastrophes arrivent.

Idem : si on a **mal respecté les lois de l'année** six, alors la septième année, celle de la *Chémita*, est **frappée de malheurs**.

Et attention : même la sortie de la *Chémita*, c'est-à-dire le début de la huitième année, peut être une **période critique**. Pourquoi ? Parce qu'il y a des gens qui, pendant la *Chémita*, n'ont pas respecté les règles : ils ont cueilli, vendu, fait du commerce avec les fruits de la terre **comme si de rien n'était**. Et à ce moment-là… Hachem répond.

Et ce n'est pas tout. Il y a un quatrième moment dangereux : la fin de chaque année, après *Souccot*. Pourquoi après *Souccot* ? Parce que c'est là que tout le **travail agricole est fini** : le blé est moissonné, le vin est pressé, les greniers sont remplis… Et si les **pauvres ont été oubliés**, si on ne leur a pas laissé ce que la Torah commande de leur laisser, alors Hachem se fâche.

Tu veux des exemples de ce qu'on doit laisser aux pauvres dans les champs ?

- Le ***Léket*** : si des épis tombent pendant la moisson, tu ne les ramasses pas. Tu les laisses aux pauvres.
- La ***Chikh'ha*** : tu as **oublié une gerbe dans le champ** ? Tu ne retournes pas la chercher. Elle est pour eux.
- La ***Péa*** : tu dois laisser un **coin entier de ton champ non moissonné**, exprès pour les pauvres !

Et ce n'est pas que dans les champs ! Dans la vigne aussi, il y a des règles :

- le ***Peret*** : une petite grappe de raisin un peu chétive ? Tu la laisses.
- les '***Olélot*** : une grappe qui n'a pas la forme classique, pas bien grosse ? Pareil, elle reste pour les pauvres.

Et voilà pourquoi juste après *Souccot*, le jugement peut tomber. Parce qu'on est passé des fêtes où on a chanté, dansé, mangé, bu… Mais est-ce qu'on a bien **pensé aux autres** ? Est-ce qu'on a **respecté les lois de générosité qu'Hachem attend de nous** ?

Et difficile, vraiment difficile, de lire cette *Michna* sans frissonner, en pensant à ce qui s'est passé le 7 octobre. Oui, c'était **juste après *Souccot***, en plein *Sim'hat Torah*…

Une tragédie immense. Des pertes humaines innombrables. Et cette Michna vient comme un écho, un rappel, une alerte.

***Chabbath Chalom*, que ce Chabbath nous aide à devenir plus justes, plus généreux, plus attentifs aux besoins des autres. Parce que parfois, la *plus grande protection* qu'on puisse avoir, c'est… de donner.**

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Daniel – chapitre 7, versets 6 à 10

Daniel continue à raconter le rêve qu'il a eu. Après les deux premières apparitions qu'il a vues, il nous dit qu'il a encore vu un **troisième animal qui montait** : il ressemblait à un **léopard**. Et sur son corps, il avait **quatre ailes**, comme des ailes d'oiseau. Ce léopard avait aussi **quatre têtes**. Et on lui a donné un **grand pouvoir**.

Le *Metsoudat David* explique que c'est une allusion à l'Empire perse. Cet empire va imposer au peuple d'Israël des décrets durs, étranges, différents les uns des autres. Comme la peau du léopard, toute tachetée, irrégulière, variée.

Et les quatre têtes ? Ce sont une allusion à ce qui s'est passé après la mort d'Alexandre de Macédoine, qu'on appelle Alexandre le Grand. Lui, il a pris le pouvoir sur l'Empire perse. Mais après sa mort, son royaume a été partagé en quatre : Rome, l'Égypte, *Erets Israël* et la Perse.

Et après cela, Daniel voit encore une apparition. C'est en pleine nuit. Il voit monter un **quatrième animal, très différent**. Celui-là est **effrayant, redoutable, avec une force et une puissance incommensurables**. Il a des dents de fer, de très grandes dents qui broient tout ce qu'elles attrapent. Et ce qu'elles ne mangent pas, cet animal le piétine avec ses pieds puissants. Il écrase tout sur son passage.

Et là, Daniel ne donne pas de nom. Il ne dit pas "ça ressemblait à..." comme pour les autres. Non. Parce que cet animal ne ressemble à rien que l'on connaisse. Il est bizarre. Inclassable. Innommable. Il continue : cet animal avait **dix cornes sur sa tête**.

Et tout d'un coup, Daniel voit une **onzième petite corne pousser** au milieu des autres.

Et en poussant, cette corne fait tomber trois grandes cornes qui sont déracinées.

Mais ce n'est pas tout : cette petite corne a des yeux, comme des yeux humains. Et elle a une bouche. Et elle se met à parler. Pas n'importe quoi : des paroles grandioses, magnifiques, puissantes.

Le *Metsoudat David* nous dit que cette quatrième bête représente l'empire d'Ichmaël,

qui deviendra **très fort à la fin des temps**. Il dominera une grande partie du monde avec dureté et cruauté. Les dix cornes, ce sont dix royaumes puissants qui feront partie de cet empire : l'Égypte, l'Afrique, et d'autres.

Et la petite corne ? Elle fait allusion à un événement qui aura lieu juste avant la venue du *Machia'h*. Un peuple va sortir de l'est, s'attacher à la religion d'Ichmaël – l'islam – et détruire trois royaumes. Le roi qui viendra de cette petite corne sera très intelligent, très sage, et il saura prononcer des **paroles merveilleuses...** mais en **s'opposant à Hachem**.

Et Daniel continue sa vision. Il voit alors une chaise, un trône, qui est projeté dans la scène. Il vient se poser. Et là, un vieillard s'y installe. Il est vêtu de blanc comme la neige. Ses cheveux sont blancs comme de la laine bien propre. Le **trône est en flammes**, un feu puissant. Et les **roues du trône sont elles aussi en feu bouillonnant**. Et un **fleuve de feu sort de ce trône** et s'étend devant lui...

Une image puissante. Céleste. Impressionnante.

Et autour de ce trône-là, on a installé tout un tas d'autres fauteuils, d'autres trônes.

L'ensemble est préparé comme un tribunal. Un **tribunal immense, solennel, qui va maintenant juger toutes les nations.**

Et au milieu, il y aura un trône particulier. Un trône de *Tsédaka*, un trône de tolérance, de bonté – **spécialement pour Israël**.

Ce vieil homme qu'on voit assis sur le grand trône, c'est bien sûr *Hakadoch Baroukh Hou*.

Il s'installe pour le **grand jugement divin**, celui de la fin des temps. Et Il va juger le royaume d'Ichmaël, ainsi que tous les autres royaumes qui l'ont précédé. Tous ces royaumes qui ont provoqué la colère d'Hachem, qui se sont opposés à Lui tout au long de l'histoire.

Mais d'un autre côté, Hachem va blanchir Son peuple. Quand on dit que son vêtement est blanc comme la neige, c'est pour nous dire qu'Il **effacera les fautes d'Israël**. Et ses cheveux blancs comme de la laine, c'est une image pour nous dire qu'Hachem paiera aux nations tout le bien qu'elles ont pu faire – dans ce monde-ci. Ainsi, Il ne leur **devra plus rien dans le monde futur**.

Et devant ce trône majestueux, il y avait des milliers de serviteurs qui venaient servir Hachem. Et les juges s'installaient, petit à petit, dans tous les trônes qui avaient été posés.

Et là... des **livres sont ouverts**. Les livres de toutes les *'Avérot*, les fautes, tout le **mal que les nations ont fait au peuple juif**.

Le **jugement commence**.

Chmouel I, chapitre 15, versets 32 à 35

CHMOUEL
PROPHÈTES

Après avoir accepté d'honorer Chaoul devant le peuple en se **prosternant à ses côtés**, le prophète Chmouel demande qu'on lui amène Agag, le roi d'Amalek.

Agag arrive, enchaîné, **bien attaché dans des chaînes de fer**, lourdes et serrées. Il comprend tout de suite ce qui l'attend : la **fin est proche**.

Mais en voyant Chmouel… il est surpris. Il ne **connaît pas ce prophète**. Il observe son visage, sa stature, la douceur qui s'en dégage. Il se dit : "Ouf ! Un homme si doux, si calme, va sûrement avoir pitié de moi. Je suis sauvé." Et là, il lâche une phrase étonnante : **"Assurément, l'amertume de la mort s'est retirée."** Traduction : "C'est bon, c'est fini, j'ai échappé à la mort !" Et hop, Agag redresse les épaules, bombe le torse, reprend son air insolent. Il retrouve cette arrogance royale, comme s'il allait s'en sortir.

Mais Chmouel, lui, n'est pas dupe. Il a vu clair dans son jeu. Il comprend ce que pense Agag, et lui répond fermement : "Tu te trompes. **Mesure pour mesure**. Comme ton épée a privé tant de femmes de leur mari et tant de mères de leurs enfants, ainsi ta propre femme et ta propre mère seront privées de toi."

Et là, Chmouel sort son épée. Et il frappe. Il transperce Agag de part en part. Froidement. Fermement. Et ce n'est pas tout. Rachi nous apprend qu'il l'a même découpé en quatre parties. Oui, c'est dur à entendre. Mais il y avait une raison.

Le *Ralbag* explique : Chmouel voulait laisser une marque. Une image forte. Une leçon pour tous les ennemis d'Israël : **"N'osez plus jamais lever la main contre ce peuple."**

Puis l'épisode se termine. Chmouel repart chez lui, à Ramot (dans les alentours de Yérouchalaïm), et Chaoul, lui, **retourne dans le palais qu'il a fait construire sur une colline jusqu'alors inhabitée**, qu'on appelle depuis : *Guiv'at Chaoul*, la colline de Chaoul.

Et là, un tournant : Chmouel ne verra plus jamais Chaoul. Le texte dit clairement : depuis ce jour, Chmouel ne **reprit jamais le chemin vers Chaoul**, jusqu'au jour de sa mort.

Oui, Chaoul viendra le revoir une fois, plus tard, mais Chmouel, lui, ne fera plus jamais la démarche. Pourquoi ? Parce qu'il est en deuil. Un deuil terrible. Un déchirement. Le roi qu'il a désigné, le projet qu'il a porté, le **rêve d'un Israël gouverné dans la fidélité à Hachem…** est en train de **s'effondrer**.

Et Chmouel espère encore, au fond de lui, que son deuil va éveiller la miséricorde d'Hachem. Que peut-être… Il reviendra sur Sa décision. Mais non. Le texte conclut, sans appel : **"Hachem regretta d'avoir établi Chaoul comme roi sur Israël."**

Et Il ne revint pas sur Sa décision.

Petite morale pour nous aujourd'hui : parfois, même les plus grands prophètes ne peuvent pas changer le décret d'Hachem. Mais cela ne les empêche pas d'éprouver de la peine, d'avoir du cœur, de prier, d'espérer. Et c'est aussi ça notre rôle : **agir, prier, espérer…** même quand tout semble déjà écrit.

**Petite morale pour nous aujourd'hui : parfois, même les plus grands prophètes ne peuvent pas changer le décret d'Hachem. Mais cela ne les empêche pas d'éprouver de la peine, d'avoir du cœur, de prier, d'espérer. Et c'est aussi ça notre rôle : agir, prier, espérer… même quand tout semble déjà écrit.**

## HISTOIRE

Les enfants, la semaine dernière, nous avons lu le texte que les Bné Israël ont chanté lorsqu'ils ont vu leurs oppresseurs morts, et ils ont alors réalisé qu'ils étaient, cette fois-ci, vraiment libres.

Ce phénomène se renouvelle souvent tout au long de l'histoire.

En 1942, en pleine guerre mondiale, soixante mille juifs hongrois ont été réunis et transportés dans des régions en Ukraine, pour construire une nouvelle voie ferrée pour les nazis.

Les conditions de travail étaient épouvantables, inhumaines, surtout en hiver (sous la pluie ou la neige, dans la boue...).

Seuls quatre mille cinq cents juifs sont sortis vivant de cette catastrophe. Parmi eux, il y avait Yéchaya Cohen, qui a raconté à ses enfants l'histoire suivante (nous l'avons reçue de son propre fils, Moché Cohen) :

un jour particulièrement froid et orageux, les juifs ont quand même été forcés à travailler. A un moment, l'orage est devenu terrible, au point qu'il était absolument impossible de travailler. Un groupe de juifs s'est précipité sous un arbre à quatre vingt mètres du lieu de travail, le temps que la pluie se calme. Mais un groupe de nazis les a forcé, par des coups et des insultes, à retourner sur le chantier. Et les juifs ont donc continué à construire la voie ferrée, malgré les moqueries des nazis, le froid glacial et la pluie terrible.

Le tonnerre et les éclairs augmentaient le sentiment de frayeur qu'il y avait déjà.

À un moment, un énorme éclair a illuminé toute la région. Devant le regard ébahi des juifs, la foudre est tombée sur l'arbre sous lequel ils étaient réfugiés quelques minutes auparavant. Et de leurs propres yeux, les juifs ont vu les quatre soldats allemands mourir instantanément.

Ils ont alors remercié Hachem pour ce double miracle :

1) Avoir été sauvés de l'arbre sous lequel ils se trouvaient.

2) Avoir vu, de leurs propres yeux, la mort horrible et inhabituelle de leurs oppresseurs.

Après la guerre, Yéchaya Cohen est monté en Israël. Il s'est marié et a eu de nombreux enfants et petits-enfants.

Il leur racontait souvent cette histoire. Et lorsque les enfants se demandaient d'où Yéchaya et ses amis avaient eu la force morale de supporter une telle situation, Yéchaya répondait : "Nous avions une arme secrète, que les nazis ne savaient pas que nous possédions : la émouna, la foi que tout vient d'Hachem. C'est elle qui nous a donné la force physique, et surtout morale, de supporter tout ce que nous avons supporté".

Et Yéchaya Cohen conclut : "De même qu'après la traversée de la mer, les Bné Israël ont vu les Egyptiens morts à leurs pieds, il peut arriver, dans n'importe quelle génération, que nous voyions nos oppresseurs morts à nos pieds, d'une mort terrible et inhabituelle".

## CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Le *'Hafets 'Haïm* nous enseigne : "Nous sommes **obligés de connaître tous les détails des lois du langage**, car on ne pourra pas toujours se taire en toutes circonstances." (*Chemirat Halachone, Tevouna* 2)

### LE CAS DE LA SEMAINE

Chira va faire du sport avec Pnina et Batchéva. Ses deux amies n'ont de cesse de tenir des **propos médisants pendant**

### QUESTION

*Chira doit-elle continuer sa séance de sport avec ses amies ?*

### Réponse

Chira se retrouve à faire du sport avec deux personnes qui profèrent des paroles interdites. Dans ce cas, elle n'est **pas du tout contrainte de rester avec elles** et ne doit pas rester un instant de plus à leurs côtés si elles continuent.

GUEMARA

## Question

Ya'akov loue un appartement et doit fournir un **chèque de caution**.

Son carnet de chèques étant terminé, il demande à son ami David de lui **prêter un chèque**. David accepte à condition que Ya'akov le lui rende dès qu'il en aura un à lui.

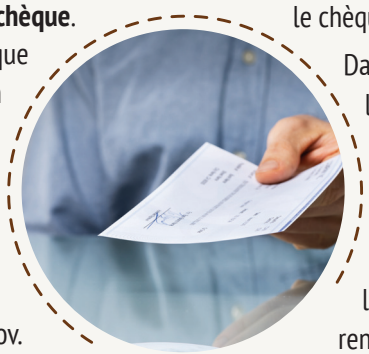

Les semaines passent, et David réclame son chèque. Ya'akov tarde. Un jour, un tiers remet une somme d'argent à David pour qu'il la transmette à Ya'akov. David lui dit alors : "Si tu ne me rends pas le chèque dans quelques jours, je **garde cet argent à la place**." Ya'akov accepte.

Le délai passe, Ya'akov ne rend pas le chèque.

David décide alors de garder l'argent, mais Ya'akov proteste : "Je n'étais pas vraiment sérieux en acceptant, c'était juste pour **te rassurer**. Il est clair que je ne pensais pas vraiment perdre de l'argent juste pour avoir tardé à te rendre ton chèque."

David, lui, maintient qu'un accord est un accord, mais Ya'akov refuse.

? *David peut-il garder l'argent ?*

A toi !

- *Rambam, Hilkhot Me'hira 11, 4*
- *Responsa du Roch 108, 27*
- *Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 207, 11*

## RÉPONSE

On trouve chez les commentateurs un **cas similaire**.

Réouven s'engage à acheter un produit à Chim'on. Pour rassurer ce dernier, il lui **remet un gage** et accepte que Chim'on le garde en cas de désistement. Chim'on, de son côté, s'engage à doubler la valeur du gage s'il venait lui-même à se rétracter.

Le *Rambam* tranche que si l'acheteur (Réouven) se désiste, le vendeur (Chim'on) pourra garder le gage. En revanche, si c'est Chim'on qui se rétracte, il ne sera **pas tenu de respecter son engagement** de doubler la somme. La différence repose sur le fait que le gage se trouve déjà entre les mains du vendeur : ainsi, on considère que l'acheteur s'est **pleinement engagé**, puisqu'il est allé jusqu'à transmettre le gage. À l'inverse, le vendeur, qui n'a encore rien donné mais s'est seulement engagé pour un **cas hypothétique**, n'est pas lié par sa parole. C'est également la position du *Choul'han 'Aroukh*.

Le *Roch*, en revanche, estime que cette logique s'applique aussi à l'acheteur : bien qu'il ait remis le gage, puisque l'engagement repose sur une éventualité, il ne l'a sûrement pas fait de plein gré. Par conséquent, si l'acheteur se rétracte, le vendeur devra lui rendre le gage. Cette opinion est suivie par le *Rama*.

Dans notre cas aussi, puisque David détient l'argent, selon le *Choul'han 'Aroukh*, il pourra garder l'argent. En revanche, selon le *Rama*, il devra le restituer à Ya'akov.

Responsable de la publication : David Choukroun

**Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan**

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum

**Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97**

*Pour tous renseignements :* *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*